



Modification simplifiée n°4
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais
AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026

Par arrêté n°2026-02, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°4 du PLUi du Thouarsais.

Par délibération en date du 30 juin 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Le dossier sera déposé et tenu à la disposition du public du **MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026** au **JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026** inclus aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au Pôle ADT de la CCT (5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS),
- à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars (1 rue Charles Ragot, 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS).

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CCT.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux susvisés,
- par courriel à : modificationsimplifiee4@thouars-communaute.fr,
- par courrier Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service urbanisme et planification – Modification simplifiée n°4 du PLUi – Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS.